



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JUIN 2018

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 43
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 19 juin 2018, s'est réuni le mardi 26 juin 2018 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patricia ROBIN, Catherine BUTTY, Christophe MOREL, Valérie COPIN, Gilles RONDONI, Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Nicole NUTINI, Jean-Marie BELVEDERE, Anne-Marie DUVAL, Pascal PELLEGRINO, Philippe BONELLI, Claude MASCARELLI, Serge PERCHERON, Mélanie ZARRILLO-GROS, Ali AMRANE, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Jocelyne BUSTAMENTE, Mahamadou SIRIBIE, Stéphanie MANDREA, Imen CHERIF, Paul EUZIERE, Mékia Noura ADDAD, Magali CONESA, Ludovic BROSSY, Frédérique CATTART, Damien VOARINO, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Stéphane CASSARINI, Jean-Marc DEGIOANNI, Mireille BANCEL, Corinne SANJUAN.

PART EN COURS DE SEANCE :

- Madame Jocelyne BUSTAMENTE (prend part à la délibération N°79)

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Philippe WESTRELIN
- Madame Brigitte VIDAL
- Monsieur Jean-Marc GARNIER
- Madame Muriel CHABERT
- Madame Aline BOURDAIRE
- Monsieur Franck BARBEY
- Monsieur Guillaume MELOT
- Madame Myriam LAZREUG

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

- Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Chems SALLAH

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

- Madame Mékia Noura ADDAD (prend part aux délibérations N°91 à N°134)

PROCURATION :

- Monsieur Philippe WESTRELIN à Monsieur Christophe MOREL
- Madame Brigitte VIDAL à Madame Nicole NUTINI
- Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur Jean-Marie BELVEDERE
- Madame Muriel CHABERT à Madame Claude MASCARELLI
- Madame Aline BOURDAIRE à Monsieur Philippe BONELLI
- Madame Jocelyne BUSTAMENTE à Monsieur Mahamadou SIRIBIE
- Monsieur Franck BARBEY à Madame Mélanie ZARRILLO
- Monsieur Guillaume MELOT à Madame Annie DUVAL
- Madame Mékia Noura ADDAD à Monsieur Paul EUZIERE
- Madame Myriam LAZREUG à Monsieur Stéphane CASSARINI

Madame Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 27 mars 2018.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2014-49 du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Questions retirées à l'ordre du jour :

/

Questions diverses :

/

**2018 - 79 GESTION DE LA DETTE
ADOPTION DU CAHIER DES PROCEDURES GENERALES
ADOPTION DES REGLES DE GESTION**

Monsieur le Maire

- **ADOPTER le CAHIER DES PROCEDURES GENERALES** tel que joint à la présente délibération.

Ce document précise notamment :

→ L'organisation de la gestion de la dette,

→ Les principes de gestion de la dette : Financements à long terme

Risque de taux

Financements à court terme

Risque de contrepartie bancaire

Le cahier est soumis chaque année au Conseil Municipal pour approbation, même s'il n'est pas modifié.

En complément de ces procédures,

- **ADOPTER** les orientations et les paramètres de gestion précisés dans **le CAHIER DE DEFINITION STRATEGIQUE DE LA GESTION DE DETTE ET DES REGLES DE GESTION**, tel que joint à la présente délibération.

Ces orientations et paramètres sont revus et adoptés annuellement par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 40 voix pour et 3 abstentions :
Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2018 - 80 BUDGET PRINCIPAL
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire

- **ADOPTER** la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du Budget principal, par chapitre telle qu'elle vous est proposée en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 31 voix pour, 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI (2 voix) et 3 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2018 - 81 BUDGET PRINCIPAL 2018
CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE D'IRRECOUVRABILITE
SUR COMPTE DE TIERS**

Monsieur le Maire

- **DECIDER** la constitution d'une provision semi budgétaire pour risque d'irrecouvrabilité, d'un montant de 88 934.52 euros sur le budget principal 2018.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 82 BUDGET ANNEXE
REGIE D'EXPLOITATION DU CINEMA STUDIO
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire

- **ADOPTER** la Décision Budgétaire Modificative n°1 de la Régie d'Exploitation du Cinéma Studio, par chapitre, telle qu'elle vous est proposée.

EXPLOITATION	Chapitre	Libellés	Montants
DEPENSES	042	675 Valeur comptable	1 273,07 €
RECETTES	74	74 Subvention exploitation	673,07 €
	77	775 Montant repris	600,00 €
INVESTISSEMENT	Chapitre	Libellés	Montants
DEPENSES	21	2183 Matériel informatique	1 273,07 €
RECETTES	040	2183 Valeur comptable	1 273,07 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 83 AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS N°1 ET 2
A LA CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES
SOU MIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 et 2 à la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, ci-annexés et d'accomplir toutes formalités nécessaires à leur mise en œuvre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 84 CASINO DE GRASSE
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE JEUX**

Monsieur le Maire

- **EMETTRE** un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter des jeux formulée par la société SAS CASINO VICTORIA.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 85 MANDAT AU CENTRE DE GESTION DES ALPES-MARITIMES
PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE CONTRAT GROUPE
MARCHÉ ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à **DONNER MANDAT** au centre de Gestion des Alpes-Maritimes aux fins d'organiser une procédure de mise en concurrence relative au contrat groupe risques statutaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 86 MARCHES PUBLICS - PORTE À CONNAISSANCE DES DÉCISIONS PRISES
DURANT LA PÉRIODE DE FÉVRIER À MAI 2018**

Monsieur le Maire

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation relative aux marchés publics.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 87 ACTION CŒUR DE VILLE
SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE**

Monsieur le Maire

- **ACTER** la candidature de la ville de Grasse au plan national « Action cœur de ville ».
- **APPROUVER** les termes de la convention cadre pluriannuelle jointe à la présente délibération
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 88 RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATIONS FACADES ET DEVANTURES COMMERCIALES
EXTENSION DU PERIMETRE AU SECTEUR SAUVEGARDE**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** l'extension du périmètre au Secteur Sauvegardé pour l'opération façade et de plafonner à 120 m² la surface maximale subventionnable.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 89 RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATIONS FACADES SUR LE CENTRE HISTORIQUE ET DEVANTURES
COMMERCIALES SUR PLACE AUX AIRES ET RUE JEAN OSSOLA
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** à procéder aux versements de la subvention pour le dossier cité ci-dessus, sur présentation des factures après contrôle par les services de la Ville ;
 - **Commerce 25 Place aux Aires - 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : SCI TROIS VINGT ET UN – ROCK AND COOK
Subvention allouée : **3 000 euros**
- **DIRE** que le montant précité sera imputé au budget communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 90 RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATION DE RESTAURATION DES PORTES DU CENTRE HISTORIQUE
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** à procéder au versement de la subvention pour le dossier cité ci-dessus, sur présentation des factures après contrôle par les services de la Ville ;
 - **Copropriété : 3 place aux Aires – 06130 GRASSE**
Syndic bénévole : M CHENESSEAU
Subvention allouée : **350 euros**
- **DIRE** que le montant précité sera imputé au budget communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 91 CONTRAT DE VILLE PROGRAMMATION 2018
PILIER COHESION SOCIALE
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** le programme des 11 actions et les conditions de financement ci-dessus exposés ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions

- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018
- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations suivantes :

1/ Alliance Française : Acquisition et consolidation des bases en français	11 500 €
2/ Harjès : Ateliers sociolinguistiques Insertion Citoyenneté	10 000 €
3/ Harjès : C.L.A.S.	22 611 €
3/ LEA : CLAS	5 500 €
4/ Harjès : Accompagnement social global et médiation	20 000 €
6/ Chemindesens : Mélusine 3	1 500 €
7/ Familles Arc-en-Ciel : Lien social, santé et bien-être des habitants	2 000 €
8/ Les Petits Débrouillards : Cités débrouillardes à Grasse	3 000 €
9/ Harjès : Médiation en faveur de la participation des habitants	2 000 €
10/ Soli-Cités : Amélioration du cadre de vie par le lien social	20 000 €
11/ Les Compagnons Bâisseurs : Auto-réhabilitation accompagnée	7 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 40 voix pour et 3 voix contre :
Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2018 - 92 ANIMATION CULTURELLE
TARIFICATION SPECTACLE ESTIVAL**

Monsieur le Maire

- **ADOPTER** ce tarif unique de 10 € T.T.C. par personne, à compter du 1^{er} août 2018.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 93 ARCHIVES COMMUNALES
DEPOT FONDS EMMANUEL ROUQUIER
SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer un contrat de dépôt d'archives avec Monsieur Bernot.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 94 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
ACCEPTATION D'UN MECENAT ŒUVRE BEGOU**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** les termes de la convention de mécénat en nature concernant la pièce en verre soufflé et pigments de Monsieur Yves CRUCHET.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 95 BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUES
 REMUNERATION CONFERENCIERS EXPO 14-18**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** la rémunération des conférenciers de 150 € net chacun pour leur prestation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 96 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CHEMIN DES SENS**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** les termes de la convention,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative ou technique, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 97 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
 CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHEQUES
 CARCERALES**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe en annexe pour contribuer au développement des collections dans les bibliothèques carcérales grassoises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 40 voix pour et 3 voix contre :
Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

2018 - 98

**MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
ET MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
INTEGRATION DE NOUVEAUX STOCKS DE CARTES POSTALES
VENTE A LA REGIE DE RECETTES DU MAHP**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** l'intégration des quantités des produits cités ci-dessous et destinés à la vente, dans les stocks de la régie de recettes du MAHP.

Produit	Désignation	Quantité	Prix achat TTC	Prix de vente TTC
Carte postale	Plat Tempesta	50	0 €	0,40 €
Carte postale	Attribut de la passion	50	0 €	0,40 €
Carte postale	Tableau Maurice Denie	50	0 €	0,40 €
Carte postale	Soupière Faience	50	0 €	0,40 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 - 99

**MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA-MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
ACCEPTATION DU MECENAT DE GRAVURES D'ALEXANDRE EVARISTE FRAGONARD**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** les termes de la convention de mécénat en nature concernant les 14 gravures offertes par Madame Simon Mory.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 - 100

**VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

Monsieur le Maire

- **ACCEPTER** d'engager le processus de renouvellement de la convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 - 101 POSE D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE PRINCESSE PAULINE

Monsieur le Maire

- **ACCEPTER** la pose de cette plaque dans le jardin de la Princesse Pauline.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 - 102 POSE D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE FREDERIC MISTRAL

Monsieur le Maire

- **ACCEPTER** la pose de cette plaque dans le jardin de la Princesse Pauline.
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 - 103 ORGANISATION DE LA FETE DE LA BIERE

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** le principe de la manifestation « la fête de la bière » et les partenariats en découlant,
- **APPROUVER** les termes des conventions ci-après annexées,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions ainsi que tous documents, contrats et avenants nécessaires à la mise en œuvre de cette manifestation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 - 104 ORGANISATION DE LA FETE TOSCANE

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** le principe de la manifestation « la Fête Toscane » et le partenariat en découlant. La société CARAMBA FOOD règlera une redevance de 500 € et un pourcentage de 1,5 % du chiffre d'affaire réalisé.
- **APPROUVER** les termes de la convention ci-après annexée.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ainsi que tous documents, contrats et avenants, nécessaires à la mise en œuvre de cette manifestation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 105 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)
TARIFS 2019**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** la grille des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure en application de l'article L. 2333-12 du CGCT ci-dessous :

Dispositifs	Superficies	Tarifs 2018 (par m²)	Tarifs 2019 (par m²)
Publicités et Préenseignes	Non numériques <= 50 m ²	Non numériques 20,60 €	Non numériques 20,80 €
	> 50 m ²	41,20 €	41,60 €
	Numériques <= 50 m ²	Numériques 61,80 €	Numériques 62,40 €
	> 50 m ²	123,60 €	124,80 €
Enseignes	<= 7 m ²	Exonération	Exonération
	<= 12 m ²	20,60 €	20,80 €
	<= 50 m ²	41,20 €	41,60 €
	> 50 m ²	82,40 €	83,20 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement ou à la mise en œuvre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 – 106 FESTIVAL DES JARDINS DE LA CÔTE D'AZUR 2019 - APPROBATION DE LA
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec le département des Alpes-Maritimes relative au Festival des jardins de la Côte d'Azur 2019.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer les conventions initiales, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 107 TAXE DE SEJOUR
ACTUALISATION**

Madame Catherine BUTTY

- **ABROGER** toutes les délibérations antérieures concernant la taxe de séjour, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- **ADOPTER** le barème tarifaire de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2019, tel que présenté dans le tableau précédent ;

Catégories d'hébergement	Tarifs par personne et par nuitée
Palaces	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,40 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,90 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,20 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, village de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

- **RECONDUIRE** le mode de calcul de la taxe de séjour au réel ;

- **RECONDUIRE** les dispositions d'exonération de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2019 comme précisé ci-dessus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 - 108 DECLASSEMENT COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE LA TRAVERSE RIOU BLANQUET ET D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BE N°285

Monsieur Christophe MOREL

- **PRECISER** la délibération n°2018-007 en date du 20 février 2018 approuvant le déclassement par anticipation à leur désaffectation en vertu de l'article L.2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques d'une partie de la « Traverse de Riou Blanquet » d'une superficie de 1655 m², de « l'Allée du Huit Mai 1945 » d'une superficie de 2508 m² et du parc de stationnement Martelly lesquelles sont figurées au plan joint à la présente délibération ; la désaffectation effective devant intervenir dans les trois (3) ans de la délibération n°2018-07 du 20 février 2018 ;
- **APPROUVER** en complément le déclassement par anticipation conformément aux dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques d'une partie de la « Traverse de Riou Blanquet » d'une superficie de 75 m² et d'une partie de la parcelle cadastrée BE 285 d'une superficie de 47 m² telles que représentées sur le plan annexé à la présente délibération.
- **DIRE** que la désaffectation effective de la partie de la « Traverse de Riou Blanquet » d'une superficie de 75 m² et de la partie de la parcelle cadastrée BE 285 d'une superficie de 47 m² telles que représentées sur le plan ci-annexé devra intervenir dans les 3 ans à compter de l'adoption de la présente délibération.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue des déclassements, du constat de la désaffectation effective du domaine public communal et de la cession.
- **AUTORISER** la cession des voiries communales à la société publique locale Pays de Grasse Développement conformément à la délibération n°2016-125 en date du 28 juin 2016 moyennant la somme d'un euro symbolique par voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 31 voix pour et 12 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

2018 - 109 MISE EN VENTE DE LA MAISON DE SAINT MATHIEU, 118 ROUTE DE SAINT MATHIEU

Monsieur Christophe MOREL

- **AUTORISER** le principe de la vente de l'immeuble communal sis, 118 route de Saint Mathieu au prix minimum de **325 000** euros.
- **FIXER** la mise à prix net vendeur à **325 000 €**.
- **DONNER MANDAT** à Maître Jean-Philippe VOUILLON, notaire, afin d'engager la procédure de mise en vente de ce bien via le Service « Immo-Interactif ».
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure et de ce mandat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 110 TABLEAU DES EFFECTIFS
MODIFICATION**

Madame Valérie COPIN

- **APPROUVER** la création et les transformations de postes.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2018 et suivants.
- **APPROUVER** le tableau des effectifs communaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 111 CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION CHEF (FE) DE PROJET
CŒUR DE VILLE**

Madame Valérie COPIN

- **AUTORISER** la création d'un emploi de Chargé de Mission Chef de Projet Cœur de ville à temps complet.
- **AUTORISER** la signature du contrat à intervenir ainsi que de toutes les pièces y afférentes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 112 DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Madame Valérie COPIN

- **AUTORISER** la signature, pour la Direction Eau-Assainissement, d'un contrat d'apprentissage dans le cadre d'un BTS Gestion des Métiers de l'Eau et de tout document en lien avec ce contrat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 113 COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES COMMUNES
ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET LE CCAS**

Madame Valérie COPIN

- **RECONDUIRE** les compétences des Commissions Administratives Paritaires de la Ville à l'égard de son Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 114 COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES COMMUNES
ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET LE CCAS**

Madame Valérie COPIN

- **VALIDER** les compétences des Commissions Consultatives Paritaires de la Ville à l'égard de son Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 115 NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE (CT)
ET MAINTIEN DU PARITARISME EN SON SEIN**

Madame Valérie COPIN

- **FIXER** à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel, et à 6 le nombre de représentants du personnel suppléants.
- **DECIDER** de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
- **DECIDER** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 116 NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)
MAINTIEN DU PARITARISME EN SON SEIN**

Madame Valérie COPIN

- **FIXER** à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel, et à 6 le nombre de représentants du personnel suppléants.
- **DECIDER** de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
- **DECIDER** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 - 117 PERSONNEL MUNICIPAL – DELIBERATION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUPRES DE LA CAPG

Madame Valérie COPIN

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.
- **APPROUVER** le principe du remboursement par la CAPG de la rémunération de l'agent mis à disposition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 118 ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES
SECTORISATION - MODIFICATION**

Madame Dominique BOURRET

- **ADOPTER** les périmètres scolaires des écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée de septembre 2019, conformément à la cartographie jointe en annexe III.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 119 RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE
AVENANT N°14 SODEXO
ENTREES ET SORTIES D'INVENTAIRE DE MATERIEL CUISINE CENTRALE**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°14 au contrat de Délégation de Service Public relatif à la restauration scolaire et municipale conclu avec la société SODEXO.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en vente le matériel sorti de l'inventaire sur des sites d'enchères publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 34 voix pour et 9 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI (2 voix).

**2018 - 120 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de VILLENEUVE-LOUBET concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2017-2018 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 121 REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT AVEC LA
COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET - REGULARISATION**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le protocole avec la commune de Villeneuve-Loubet, tel qu'annexé à la présente.
- **DIRE** que les crédits ont été inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 - 122 PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

Madame Dominique BOURRET

- **ADOPTER** la revalorisation du tarif plancher des participations familiales pour les accueils périscolaires de 3 € à 3.90 €.
- **DEMANDER** au Conseil d'Administration des associations gérant des accueils périscolaires d'adopter ce nouveau tarif afin de garder l'équité territoriale.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 123 PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE-
CAISSE DES ECOLES
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Madame Dominique BOURRET

- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018.
- **AUTORISER** le versement de la subvention à la caisse des écoles pour un montant de : 10 000 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 124 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ET SERVICES**

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** l'avenant à la convention de mise à disposition de service vers le syndicat intercommunal des eaux du Foulon,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 – 125 DOMAINE PUBLIC - HOMMAGES PUBLICS POUR LES ESPACES : PLACE, VOIE, RUE

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** ces nouvelles dénominations.

-Parking de la Poste du Plan (lieu non dénommée) localisée au cœur du hameau du Plan de Grasse : Place Antoine GAMBINI.

-Actuelle Traverse Sainte Lorette : Traverse Henri SOZIO.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 126 DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE
MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL**

Madame Nicole NUTINI

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à rédiger et signer l'arrêté de défense extérieure contre l'incendie;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à faire réaliser les contrôles techniques annuels des points d'eau incendie, publics et privés;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à rédiger et signer les conventions avec les propriétaires de points d'eau incendie privés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 127 DOMAINE PUBLIC - REVISION DE LA TARIFICATION POUR LE STATIONNEMENT
PAYANT SUR VOIRIE**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

- **APPROUVER** les zones et tarifs définis pour le stationnement payant de surface,
- **FIXER** le montant du forfait de post-stationnement à 17 €,
- **SUPPRIMER** le forfait de post-stationnement minoré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 34 voix pour, 6 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO et 3 voix contre : Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI (2 voix).

**2018 - 128 DOMAINE PUBLIC
REVISION DU REGLEMENT COMMUNAL DE VOIRIE**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

- **APPROUVER** la révision du Règlement communal de voirie afin d'y intégrer les dispositions particulières dont bénéficient les « occupants de droit » du domaine public routier.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir dans le cadre de cette affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 129 DOMAINE PUBLIC
REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES REDEVANCES POUR OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC ROUTIER**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

- **APPROUVER** la révision de la grille tarifaire des redevances pour occupation du domaine public routier, afin d'intégrer les dispositions particulières dont bénéficient les « occupants de droit » du domaine public, et d'approuver son application à compter du 01 juillet 2018,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir dans le cadre de cette affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 130 CREATION DE DEUX OSSUAIRES
CIMETIERE STE BRIGITTE**

Madame Brigitte VIDAL

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser ces nouveaux équipements;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018 dans sa section investissement, selon les autorisations de programme – renouvellement infrastructures.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 131 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2018**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

- **AUTORISER** le versement de quatre subventions exceptionnelles pour un montant de 3 015 €.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour les associations bénéficiant d'une subvention.
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 132 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2018**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

- **AUTORISER** le versement de quatre subventions exceptionnelles pour un montant de 12 865 €.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote pour les subventions qui les concernent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 133 EQUIPEMENTS PUBLICS – APPROBATION D'UN NOUVEAU PROJET GLOBAL DE
RESTAURATION ET DE REVALORISATION DU PALAIS ÉPISCOPAL DE GRASSE**

Monsieur Jean-François LAPORTE

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions, à rédiger puis à signer tous les documents nécessaires à l'abandon de cette opération,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions au taux maximum auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du Département des Alpes-Maritimes et tout autre partenaire dans le cadre du dispositif national Action Cœur de Ville,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 134 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
AIDE FINANCIERE DE LA SEAM**

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la SEAM actant l'attribution d'une aide de 1 250 € au Conservatoire de musique de Grasse pour l'achat de partitions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

Grasse le 27 juin 2018

Le Maire,

Jérôme VIAUD
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse